



PRESTATAIRE :

ACCORD CADRE N°

Acte d'Engagement

**ACCORD CADRE DE REFERENCEMENT
MAINTENANCE DE LA DISTRIBUTION
ELECTRIQUE HTA ET BT**

**Groupement Hospitalier de Territoire
Centre Franche Comté**

APPEL D'OFFRES OUVERT

ACCORDS-CADRES SUIVIS DE MARCHES SUBSÉQUENTS

La procédure est passée en application des dispositions du code de la commande publique
Il s'agit d'un appel d'offres ouvert, en application des article L. 2124-2 et R.2124-2 du code de la commande publique

Le marché est conclu sous la forme d'un accord-cadre donnant lieu à l'émission de marchés subséquents, en application des articles R2162-1 à R2162-12 du Code de la commande publique.

Etablissement support :

CHU de Besançon
DPIMS - Département Travaux
3 boulevard Fleming
25030 Besançon Cedex
Tél : 03 81 21 80 77
Courriel : ntp@chu-besancon.fr

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R2191-59 du code de la commande publique :
Monsieur le Directeur général du CHU de Besançon ou son représentant

Ordonnateur : Monsieur le Directeur général du CHU de Besançon ou son représentant

Comptable public assignataire des paiements : Trésorerie de chaque établissement partie

A REMPLIR PAR LE CONTRACTANT

Article 1- Contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, indiquées à l'article « pièces contractuelles » du Cahier des Clauses Particulières qui fait référence au CCAG-Fournitures Courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations :

☐ **le signataire (candidat individuel)**

M.....

Agissant en qualité de

☐ m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de Siret Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

☐ engage la société sur la base de son offre

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de Siret Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

☐ **le mandataire (candidat groupé)**

M.....

Agissant en qualité de

Désigné mandataire

☐ du groupement solidaire

☐ du groupement conjoint

☐ non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Adresse électronique

Numéro de téléphone Télécopie

Numéro de Siret Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage au nom des membres du groupement sur la base de l'offre du groupement

A exécuter sans réserve les prestations demandées dans les conditions définies ci-après. L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de consultation.

Article 2- Durée

2.1 Durée de l'accord-cadre – entrée en vigueur

La durée de validité de l'accord cadre est conclue, avec chacun des titulaires, pour une période de 48 mois à compter de la date de sa notification.

La conclusion des marchés passés sur la base du présent accord-cadre ne peut se faire que pendant la durée de validité de l'accord-cadre.

2.2 Durée des marchés conclus sur la base du présent accord-cadre

La durée des marchés passés sur la base de l'accord cadre sera fixée dans les marchés subséquents.

Le délai d'exécution du dernier marché subséquent ne peut excéder de plus de 6 mois la date limite de validité de l'accord-cadre.

Article 3- Modalités de règlement des comptes

3.1 Modalités de paiement

L'acheteur se libérera des sommes dues au titre du présent accord-cadre par virement administratif en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de :
 Pour les prestations suivantes :
 Domiciliation :
 Code banque : Code guichet :
 Numéro du compte Clé RIB
 IBAN :
 BIC :

- Ouvert au nom de :
 Pour les prestations suivantes :
 Domiciliation :
 Code banque : Code guichet :
 Numéro du compte Clé RIB
 IBAN :
 BIC :

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur :

☐ un compte unique ouvert au nom du mandataire

☐ les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

NB : si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du C.C.P. s'appliquent.

Conformément au C.C.P. les sociétés titulaires de l'accord-cadre devront indiquer dans les différents marchés subséquents, si elles acceptent ou refusent de percevoir une avance.

3.2 Délai global de paiement

Le délai global de paiement est fixé à 50 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement par l'acheteur, dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

3.3 Demandes de paiement

Les demandes de paiement sont transmises par voie dématérialisée via le portail Chorus Pro et comportent les mentions obligatoires prévues par la réglementation en vigueur qui seront indiquées dans chacun des marchés subséquents

3.4 Modalités spécifiques

Les modalités financières d'exécution (prix, acomptes, rythme de facturation, avance éventuelle) seront précisées dans chaque marché subséquent.

3.5 Intérêts moratoires

Le défaut de paiement dans le délai global ouvre droit au versement d'intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

3.6 Cession ou nantissement des créances

Le titulaire peut céder ou nantir les créances résultant des marchés subséquents dans les conditions prévues par le Code de la commande publique.

Fait en un seul original

le, à

La société
Cachet et signature
(Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé)

Acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur

Est acceptée la présente offre pour valoir Accord-Cadre

À Besançon, le
Le pouvoir adjudicateur,
cachet et signature